

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 09-2020

Objet : Désignation de représentants au sein de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Côte d'Or (21)

Depuis de nombreuses années, le CCAS de Dijon est un membre actif de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS 21). Il est représenté dans les instances statutaires au niveau départemental.

L'installation d'un nouveau Conseil d'Administration pour le CCAS suite aux élections municipales du 28 juin 2020, entraîne le renouvellement des instances locales de l'UDCCAS.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- désignent Mme Françoise TENENBAUM membre titulaire, et M. Antoine HOAREAU membre suppléant au Conseil d'Administration de l'UDCCAS ;

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,

Antoine Hoareau
Antoine HOAREAU